



Sinistre Dégâts des eaux

Par **marieve59**, le **02/12/2015 à 22:39**

Bonjour,

Suite à un dégât des eaux non responsable. Après expertise, mon assureur m'a envoyé un artisan partenaire afin d'établir un devis.

Je ne désire pas faire appel à lui pour effectuer les travaux mais ils veulent m'y obliger sous peine de voir une partie de mon indemnisation différée.

Obligation également de prouver que les travaux de réparations ont bien été faits. (Il s'agit d'infiltrations dues aux voisins, il est évident que ceux-ci seront faits, ce n'est pas dans mon intérêt qu'ils ne soient pas réalisés)

Et en second lieu, fournir la facture de la réfection des murs intérieurs de mon habitation d'ici 2 ans et seulement dans ces cas-là, j'obtiendrai le reste de l'indemnisation établie par l'expert. Total 3200€-1978€ reste dû 1300€.

Je ne peux pas me permettre d'avancer les fonds. J'ai justement besoin de cet argent pour pouvoir faire appel à mon artisan.

Est-ce légal ? C'est de l'inquisition ! Chacun ses responsabilités. Je cotise, mon assurance m'indemnise.

Voilà des manières de faire pas très honnêtes, c'est pourquoi, je vous remercie d'avance pour toute l'aide que vous pourrez m'apporter. Marie